

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 6 septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2018

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Mmes Jeanjean, Renard, Thimonier, André; Mrs Pécoul, Bompieyre, Dupanloup, Caizergues, Miquel.

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

Objet : Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour la réfection de la rue des puits (tranche 2)

Monsieur le Maire indique que, pour la réfection de la rue des puits (tranche 2), la commune a sollicité une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6 336.18 €. Le coût prévisionnel de l'investissement étant de 21 080.40 €, la part de financement restant à la charge de la commune serait de 14 744.22 €. La participation de la Communauté de Communes serait donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire indique enfin que, par délibération en date du 13 mai 2018, le Conseil de Communauté de la CCGPSL a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6 336.18€.

Le Conseil Municipal, Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, ...

- **ACCEPTE** le principe du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour la réfection de la place de l'église sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 6 336.18 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le Maire,
Jean-Michel PÉCOUL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :